



Facture

24.06.2021

Page: 1 du 1

1-3 Rue de la Cokerie ZAC du Cornillon
B.P. 72 93213 ST DENIS LA PLAINE CEDEX
Tél.:01 49 46 10 00 . Fax : 01 49 46 01 73
SAS au Capital : 20 130 950 Euros
N° Siret : 322 593 203 00084 - Code APE : 4651Z
TVA EUR : FR 48 322593203
RCS 322 593 203 Bobigny

Adresse de livraison

SAIZ MARIVON
SI CONTACT, SAIZ MARIVON
400 RUE PIERRE BERTHIER, BP 90173, 13795
AIX EN PROVENCE CEDE, France FR
Tva intracommunautaire :FR00827498460

SI CONTACT
400 RUE PIERRE BERTHIER
BP 90173
13795 AIX EN PROVENCE CEDE

N°. de commande: 3066321

N°. de client 40001225

Rep: 12

N°. de facture 1793028 Numéro de marché:

N°. de commande client: DEV0180518

Article	Libellé	Quantité	Prix €	Remise	Total €
N°. de livraison:	3133133 du 18.06.2021				
CF259A	0192018046771 59A.TONER N HP LJPRO M404 Origine Japon	2	80,33		160,66
PORT	PORT FRAIS DE PORT Origine France	1	15,00		15,00

Eco Mobilier	Copie France	DEEE	Montant HT	TAUX	Montant TVA	NET À PAYER
			175,66	20,00	35,13	210,79

REGLEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE A 30 JOURS

LCL FR32 3000 2048 6500 0007 2713 Z23

MERCI DE	Client :	40001225
Joindre de	Facture :	1793028
Papillon à	Montant :	210,79 Eur
Votre Règlement	Echeance :	24.07.21

T.V.A. ACQUITÉE SUR LES DÉBITS

Les marchandises vendues voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit leur point de départ, et même si l'envoi est fait franco de port, toute réclamation n'est admise que pendant la huitaine qui suit la réception des marchandises. L'acheteur ou réceptionnaire est prié de vérifier à la réception afin de conserver son recours contre le transporteur, seul responsable. Elles sont payables à Saint Denis. L'expédition franco sur les traites ou l'acceptation de règlement n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Bobigny est seul compétent.

Les marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix (loi du 12 Mai 1980). Pour Copie France, remboursement redevance cf. <http://www.copieprivee.culture.gouv.fr>

Aucun escompte supplémentaire ne sera accordé pour paiement anticipé. Pénalité pour paiement tardif: 1 fois 1/2 le taux légal au prorata temporis conformément à la loi 92 1442 du 31.12.92.

Conformément à l'article D 441-5 du Code de commerce : « Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L. 441-6 est fixé à 40 euros. »